

Compte-rendu du Conseil municipal d'ESPINASSE VOZELLE

Le vendredi 23 février 2024 à 18h30 (Salle de la Mairie)

Présents : Maire : Michel Marien

Adjoints : Daniel Auxière, Philippe Mondet

Conseillers : Catherine Bouchot David, Marc Relot, Aline Tabardin-Goigoux, Marie-Hélène Bourdier, Jacques Parmentier, Morgane Laulin

Absences excusées : Jean-Pierre Bettiga ayant donné pouvoir à Michel Marien, Gaëlle Fonde ayant donné pouvoir à Marc Relot, Simone Beauvoir ayant donné pouvoir à Daniel Auxière, Jocelyn Toton , Hervé Ramin, Frédéric Touzain.

Secrétaire de séance : Aline Tabardin-Goigoux

Ordre du jour

1- DEMISSION D'UN ADJOINT

Jean-Pierre Bettiga, premier adjoint démissionne de son poste d'adjoint à compter du 23/02/2024 mais il reste élu de la commune d'Espinasse-Vozelle.

La détermination du nombre d'adjoints et le nouveau fonctionnement sera réfléchi et voter lors du prochain conseil municipal.

2- MISE EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉENSEIGNES

Une loi a été votée concernant les enseignes publicitaires. Des directives doivent être respectées. Sur Espinasse-Vozelle plusieurs enseignes ne respectent pas ces directives et vont devoir disparaître. Un relevé va avoir lieu puis un courrier sera envoyé au propriétaire qui sera mis en demeure de retirer le panneau. En cas de refus, le propriétaire devra verser une amende.

La mise en conformité peut être réalisée par Vichy Communauté ou par la commune. Le conseil municipal décide de garder cette prérogative (vote à l'unanimité).

3- ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE DE 2023

Le trésor public nous informe qu'un paiement cantine d'une valeur de 142,80 euros n'a pas pu être recouvré. Les crédits seront donc inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune (vote à l'unanimité).

4- OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESPINASSE-VOZELLE décide de contracter (vote à l'unanimité) auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunt.

5- CHEQUE ECOLE DE MUSIQUE

Remise par Monsieur DACONCEICAO, au nom de l'école de musique de Vendat-Espinasse, d'un chèque d'un montant de 1650€. Cette somme est versée dans le but de promouvoir la musique auprès des enfants. Elle sera versée à l'école d'Espinasse-Vozelle dans le cadre d'un projet « notre école faisons là ensemble » en lien avec une dumiste et l'opéra de Vichy pour l'année scolaire 2024/2025. Le conseil municipal remercie Monsieur Daconceicao, représentant l'école de musique de Vendat-Espinasse, pour ce généreux don.

6- RENOUVELLEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours avait été accordée pour la rentrée scolaire 2021, par délibération en date du 29 janvier 2021.

Le conseil municipal vote le renouvellement de la dérogation.

7- QUESTIONS DIVERSES

- Les instruments de musique stockés sur la commune vont être répertoriés et proposer à des personnes intéressées.

- Monsieur Garel a interpellé Madame Laulin sur la nécessité selon lui d'installer des dos d'ânes rue de la Brosse car « les gens roulent trop vite ».

La séance est levée à 19h45.